

0 0,5 1 2m

0 2,5 5m



A-001

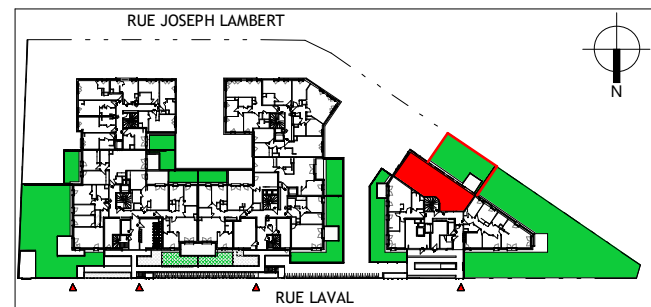
A-001

PITCH
PROMOTION

Construire l'avenir ensemble®

ONYX

19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



A001

Appartement 4 pièces - RDC

ENTREE	1.92 m ²
SEJOUR-CUISINE	31.46 m ²
CHAMBRE 1	14.72 m ²
CHAMBRE 2	12.25 m ²
CHAMBRE 3	11.72 m ²
SDB	5.74 m ²
SDE	3.15 m ²
WC	1.75 m ²
DGT	6.55 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 89.26 m²

TERRASSE	9.34 m ²
JARDIN PRIVATIF	80.33 m ²

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 89.67 m²

LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10V16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10V16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,30m et 1,30m du sol
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10V16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Bouton poussoir		2 Prises de courant 2P 10V16A-T "hauteur" à 1,50m du sol
	Interrupteur simple allumage à vent		Prise de courant 2P 10V16A-T "hauteur" à 1,30m du sol dédiée hotte
	Commande locale volet roulant		Prise de courant 2P 10V16A-T à 1,10m du sol
	Point d'éclairage avec douille DCI (plateforme)		Prise de courant 2P 10V16A-T à 1,50m du sol
	Point d'éclairage avec douille DCI (applique)		Prise de courant 2P 30A-T dédiée plaque de cuisson
	Alimentation volet roulant		Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOUR
	Gaie Technique Logement		Prise de communication R45
	Téléphone		Skéche services
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques		Réseau de puissance

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020 INDICE:



NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.